



L'IDÉE FIP n° 2017 - 1

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinions

EDITO

Nous avons bien failli chanter « *Mon beau sapin, roi des forêts* », mais le sapin n'était pas si beau et même pas majestueux, bref il manquait d'envergure.

Et nous comptions sur notre parent pour nous soutenir, mais le soutien ne fut pas celui attendu. Et dire que ce même parent nous enfouissait dans la forêt et nous perdait, nous enfants de la DGFIP, dans les sapins vêtus de blanc et de brun, un peu comme les frères du petit Poucet.

Et le roi de cette forêt, nous enlève petit à petit tous nos repères.

Comme les morceaux de pain mangés par les oiseaux, même les petits cailloux, il les récupère !

Aussi, mes camarades, mes collègues, mes frères, mes sœurs, enfin tous les enfants de la DGFIP, relevez-vous.

Ne restez pas prostrés dans l'attente de nouvelles symphonies endiablées pleines de fausses promesses. Ne les laissez pas vous manipuler, ni vous bafouer.

Ils nous pressent de multiples changements (PPCR, fusions, etc.) sous couvert d'échéances importantes (mai 2017, le Grand Paris, les Régions).

Et comme citait cet écrivain roumain Alexandru Vlahuta « *La vérité attend, seul le mensonge est pressé* ».

Enfin, très chers amis, profitant de ce vague à l'âme et citant de nouveau Alexandru « *La chance est un hasard, le bonheur une vocation* ».

Relevons nos têtes, prenons des forces, le combat ne fait que commencer.

C'est sur ces mots que nous vous souhaitons à toutes et à tous, une excellente année 2017.

SOMMAIRE

- P.1 Edito / Agenda /
- P.2 Suppressions d'emplois « On nous aurait menti » (ou les vrais vœux de la Direction)
- P.3 Arbre de Noël 2017 / Mutations
- P.4 Congés 2016 : reports et CET

« Que cette année vous soit heureuse ; que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de fortune ». Madame de Sévigné



AGENDA de février

- 09 : Commission régionale
- 16 : CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail)
- 21 : CTL (Comité Technique Local)
- 22 : Accueil C stagiaires
- 23 : Groupe de travail CHSCT
- 28 : Réunion de bureau

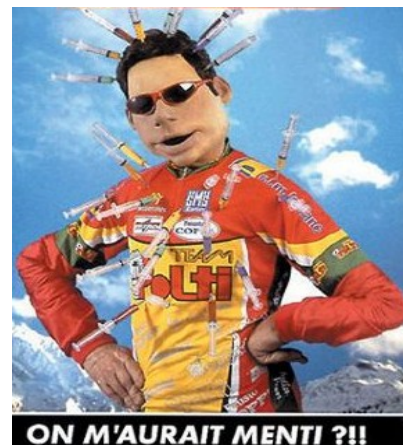


Les **VRAIS VŒUX** de la Direction

Nous en avons assez que la Direction se défasse en communiquant les mauvaises nouvelles aux syndicats, afin de nous laisser la tâche de vous les annoncer et de diluer ainsi votre légitime colère.

Il est en effet grand temps qu'elle prenne ses responsabilités et assume ses actes et ses choix !

Raison pour laquelle nous exigeons systématiquement qu'elle contacte individuellement les agents susceptibles d'être concernés et les informe de leurs droits et garanties.



SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS (SIP)

	B	C
Boissy-Saint-Léger	- 1	
Champigny-sur-Marne		- 1
Choisy-le-Roi	- 1	
L'Hay-les-Roses	- 1	
Saint Maur-des-Fossés	- 1	
Vitry-sur-Seine	- 1	

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES (SIE)

	A	B	C
Créteil		- 1	
Charenton-le-Pont	- 1 (+ 1 = 0)*	- 1	
Saint Maur-des-Fossés		- 1	
Villejuif	- 1 (+ 1 = 0)*		
Vincennes	+ 1		

* Consultez notre [compte-rendu](#) du Comité Technique Local du 16/01/2017 pour comprendre cette subtilité ;)

TRÉSORERIES

	B	C
Cachan		- 1
Nord Val-de-Bièvre	- 1	- 1
Villeneuve-saint-Georges	- 1	
Orly	- 1	
Créteil municipale		- 1
Villiers-sur-Marne		- 1
Saint Maurice Ets hospitaliers		- 1
Villejuif CHS Paul Guiraud		- 1

Autres services				
	A +	A	B	C
Paierie départementale			- 1	
Pôle Contrôle Expertise (PCE) - Créteil		- 1		- 1
Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine 3	+ 1 IP - 1 I Div HC	- 2		
3 ^e Brigade de vérification	- 1 IP + 1 I Div CN			
7 ^e Brigade de vérification	- 1 IP	- 9	Brigade supprimée. *	
Service de l'enregistrement (SDE)	+ 1 CSC		+ 2	

CSC : Chef de Service Comptable ; IP : Inspecteur Principal ; I Div HC : Inspecteur Divisionnaire Hors Classe ; I Div CN : Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale
 * 8 des 9 emplois A ont été redéployés sur les autres brigades. 1 poste A supprimé.

DIRECTION					
	A ++	A +	A	B	C
Direction	- 1 AFiP	- 1 IP + 1 I Div HC + 2 I Div CN	+ 2		
Audit		- 1 IP			
Évaluateur			- 1		
Huissier			- 1		
Centre d'encaissement				- 1	
Pôle Gestion et Consignation (supprimé)				- 3	- 2
Centre de Service Partagé					- 5
Centre d'encaissement					- 1

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à lire notre [déclaration liminaire](#) et notre [compte-rendu](#) du Comité technique local du 16 janvier 2017, sur notre page :
https://siteslocaux.solidairesfinancespubliques.org/pages_locales/page_locale.php?num_depart=940

Info CDAS (Comité Départemental de l'Action Sociale)

Lors du groupe de travail du 17 janvier, le Cirque Phénix a été retenu pour l'arbre de Noël 2017 (qui aura lieu le mercredi 29 novembre à 14h).



RAPPEL

MUTATIONS

Si vous avez déposé une **demande de mutation** pour le mouvement du 1^{er} septembre 2017 (et/ou le mouvement complémentaire au 1^{er} mars 2018 pour les cadres C Administratifs), **n'oubliez pas de nous adresser une copie** (datée et signée), accompagnée des copies de toutes les pièces justificatives ET de votre numéro de téléphone portable (afin que les collègues CAPistes nationaux puissent vous appeler dès la fin de la CAPN).

Vous pouvez nous adresser le tout en version papier par la navette ou par mail (nous nous chargerons ensuite de transférer le tout au bureau national).

REPORT DES CONGES 2016 :

Les congés 2016 peuvent être reportés sur 2017 dans la limite de 5 jours, à utiliser jusqu'à la fin des vacances d'avril incluses.

Vous pouvez dès à présent les saisir dans Agora libre service sous l'intitulé « report de congés annuels ».

CET (Compte Épargne Temps) :



1/ Si vous souhaitez ouvrir ou alimenter votre CET :

Vous pourrez le faire dès le mardi 10 janvier 2017 (CA/ARTT/HP) et, au plus tard, jusqu'au mardi 31 janvier 2017.

Pour ce faire, vous devrez aller dans le [libre service Agora](#), Atelier agents, dans l'onglet gestion des temps, compte épargne temps.

Dans la partie demande d'opération sur CET, il faudra alors mettre la date de la demande, sélectionner « versement ou ouverture », inscrire le nombre de jours, puis cliquer sur soumettre.

Les jours épargnés sur le CET peuvent dès validation être consommés par l'agent.

Mais **ATTENTION** (car l'usine à gaz ne s'arrête pas à ce seul délai de quelques jours) :

2/ Lorsque le nombre de jours sur le CET est supérieur à 20 (hors solde du régime transitoire), vous devez **OBLIGATOIREMENT** formuler une [option](#).

Mais, si vous venez de créer ou d'alimenter votre CET (cf. 1), vous devrez attendre un délai de 1 jour avant d'exercer cette option.

(Et il vaudra mieux vérifier auparavant que le solde de votre CET a bien été augmenté du nombre de jours versé la veille... sinon il faudra attendre que ce soit le cas).

Rappel : le choix de l'option au-delà de 20 jours doit se faire impérativement, y compris si aucune alimentation n'est intervenue cette année.

Car, si vous n'avez pas formulé d'option avant le 31 janvier (inclus), les jours inscrits sur le CET excédent 20 jours seront automatiquement pris en compte au titre du RAFP*.

Vous pouvez alors opter pour :

- le maintien des jours inscrits sur le CET dans la limite d'un nombre maximum de 10 jours par an et d'un plafond total de 60 jours ;
- l'indemnisation de ces jours inscrits sur le CET ;
- une prise en compte de ces jours inscrits sur le CET au sein du *Régime Additionnel de Retraite de la Fonction Publique (RAFP : attention, la somme est dérisoire).

Les différentes options peuvent être combinées.



**POUR NOUS CONTACTER : David FERREIRA, Sylvie GUILLERAND
& tous vos correspondants**

Courriel : solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

Tél. : 01.43.99.37.95 / 01.43.99.65.48 / 01.41.94.34.64

https://siteslocaux.solidairesfinancespubliques.org/pages_locales/page_locale.php?num_depart=940

